

LE CAS DES CINQ CUBAINS INJUSTEMENT EMPRISONNÉS AUX ÉTATS-UNIS

Mise à jour : septembre 2013.

En septembre 1998 cinq cubains Gerardo Hernández, Ramón Labañino, Antonio Guerrero, Fernando González et René González ont été arrêtés à Miami par des agents du FBI. Leur mission aux Etats-Unis était celle de suivre de près les activités de groupes et des organisations responsables d'activités terroristes contre Cuba, notamment les groupes anti-cubains établis au sud de la Floride.

Ils ont été tous accusés de conspiration contre les États-Unis. Trois d'entre eux, Gerardo, Ramón et Antonio ont en plus l'accusation de conspiration en vue de commettre espionnage. Le gouvernement des Etats-Unis ne leur a jamais accusé d'espionnage réel, ni n'a jamais affirmé l'exécution d'un espionnage réel, car aucun document classé ne leur a jamais été occupé.

L'un des témoins clés de l'accusation fut le Général James R. Clapper, retraité, un homme de 32 ans d'expérience avec les services de renseignement et ancien Directeur de l'Agence d'intelligence pour la défense. Après vérification des documents saisis par le gouvernement, durant le contre-interrogatoire à la question « Avez-vous trouvé information secrète de sécurité nationale transmise à Cuba? », Clapper a répondu: « Non, rien que je puisse reconnaître ».

Edward Breed Atkeson, général de division de l'armée des États-Unis, un expert présenté par l'avocat de la défense, a aussi nié la présence du matériel classé parmi les documents saisis aux Cinq.

Malgré le refus énergique de la défense, le procès s'est tenu à Miami, Floride, une communauté qui héberge plus d'un demi-million d'exilés cubains, d'une longue histoire d'hostilité à l'encontre du Gouvernement cubain, entouré qu'une cour fédérale d'appel des Etats-Unis décrivait plus tard comme « un parfait cyclone » de préjuges qui empêcha la tenue d'un procès équitable. Chacun des 12 membres du jury sélectionné pour cette affaire ont exprimé une opinion hostile au sujet du gouvernement cubain. Les 3 jurés potentiels qui exprimèrent leur neutralité envers Cuba furent disqualifiés par le gouvernement.

Le procès a duré plus de six mois et est devenu l'un des procès les plus longs aux Etats-Unis jusqu'au moment. Plus de 119 volumes de témoignages et 20 000 pages de documents ont été compilés y compris les témoignages de trois Généraux retraités de l'Armée, un Amiral à la retraite et l'ex conseiller du président Clinton pour les affaires cubaines, ceux qui ont coïncidé en affirmant qu'il n'y avait aucune évidence d'espionnage.

Sept mois plus tard, l'accusation de « conspiration en vue de commettre un assassinat » est ajoutée contre Gerardo Hernández suite à une violente campagne de presse déployée afin de venger la destruction par la Force Aérienne Cubaine de deux avionnettes et la mort des 4 membres de l'équipage

en date du 24 février 1996. Lesdites avionnettes appartenaient à un groupe anticastriste qui, au cours des 20 mois précédent leur destruction, avait violé l'espace aérien cubain 25 fois, ce qui avait provoqué des protestations réitérées de la part du gouvernement de Cuba. La destruction eut lieu après que les Etats-Unis aient été avertis officiellement qu'à partir de ce moment, l'espace aérien cubain serait défendu.

À la fin, lorsque ce cas était au point d'être présenté au Jury pour sa considération, le gouvernement a reconnu par écrit à travers une « Demande extraordinaire » qu'il avait échoué dans sa tentative d'éprouver l'accusation de conspiration en vue de commettre un assassinat contre Gerardo Hernández en invoquant qu'« à la lumière des preuves présentées lors du procès, cela constitue un obstacle insurmontable pour les Etats-Unis dans ce cas et probablement deviendra l'échec de cette accusation ».

Nonobstant, le Jury a trouvé coupables les cinq de toutes les charges, après avoir été exposés à une pression intense de la part de medias locaux.

Après avoir demandé les sanctions les plus sévères, le procureur présenta devant le tribunal sa théorie de « l'incapacité » : les accusés, en plus des condamnations excessives, se verraient imposer des restrictions spécifiques après leur libération.

Le Judge a accepté la demande introduite par le gouvernement, ayant adopté les restrictions suivantes : René González, 15 ans plus 3 ans de liberté supervisée et Antonio Guerrero, 1 perpétuité plus 10 ans et 5 ans de liberté supervisée, tous les deux citoyens américains.

PEINES INITIALES :

- **Gerardo Hernández Nordelo:** 2 perpétuités plus 15 ans
- **Ramón Labañino Salazar:** 1 perpétuité plus 18 ans
- **Antonio Guerrero Rodríguez:** 1 perpétuité plus 10 ans (plus 5 ans de liberté supervisée en territoire des États-Unis)
- **Fernando González Llort:** 19 ans
- **René González Sehwerert:** 15 ans (plus 3 ans de liberté supervisée en territoire des États-Unis)

L'APPEL

Au mois de mars 2004 a démarré l'appel et trois juges de la Cour d'Appel du Onzième circuit d'Atlanta ont fait l'analyse des arguments des deux parties, ont étudié les minutes et les matériaux reliés au cas, etc.

Entretemps, le 27 mai 2005 le Groupe de Travail sur la détention arbitraire des Nations Unies, après avoir étudié les arguments présentés tant par la famille des Cinq que par le gouvernement des Etats-Unis, a décidé que leur privation de liberté était arbitraire et a exhorté au gouvernement étasunien à prendre les mesures nécessaires pour rectifier cette injustice.

Le groupe de travail a manifesté que, compte tenu des faits et des circonstances sur lesquelles le procès a été mené à bien, la nature des charges et la sévérité des peines, la privation de liberté des Cinq viole l'article 14 de la Convention Internationale sur les Libertés Civiles et Politiques, dont les Etats-Unis sont signataires.

Jamais auparavant, le Groupe de Travail sur la détention arbitraire des Nations Unies avait dénoncé comme arbitraire la privation de liberté dans un cas jugé aux Etats-Unis par suite des violations commises lors du procès légal.

Faute de preuves pour soutenir les deux accusations principales- conspiration en vue de commettre espionnage et conspiration en vue de commettre un assassinat en premier degré ; et l'imposition de deux perpétuités, complètement injustifiables et irrationnelles fut un autre argument clé de la Défense pour expliquer le caractère arbitraire tout au long du processus d'appel.

Le 9 août 2005 les trois juges ont révoqué les verdicts de culpabilité des Cinq, en considérant qu'ils n'ont pas eu un procès juste à Miami.

Dans une action inusuelle, le Gouvernement a demandé aux douze juges de la Cour d'Appel de réviser la décision du panel dans une procédure appelée « en banc ». Exactement un an plus tard, le 9 août 2006, le plenum de la Cour a révoqué par majorité la décision des trois juges originaux.

Le 2 septembre 2008 la Cour d'Appel d'Atlanta a ratifié les verdicts de culpabilité des Cinq. Elle a ratifié les peines de Gerardo Hernández et René González, et a annulé celles d'Antonio Guerrero, Fernando González et Ramón Labañino, pour les considérer incorrectes, en envoyant de nouveau à la Cour de District de Miami les cas de ces trois derniers pour qu'ils soient à nouveau jugés.

Dans cette occasion la Cour d'Appel toute entière a reconnu **qu'il n'existaient aucune évidence d'obtention ni transmission d'information secrète ou de défense nationale dans le cas des accusés du charge de conspiration en vue de commettre espionnage.**

Le 30 janvier 2009 fut présentée à la Cour suprême des États-Unis la demande de révision du cas.

Pour soutenir la demande introduite par la défense des Cinq de réexaminer le cas, 12 documents d'amis de la Cour (*amicus curiae brief*) ont été présentés auprès de la Cour suprême le 6 mars. Il s'agit d'un chiffre qui constitue un fait sans précédent car il représente le nombre le plus grand *d'amicus* présentés jusqu'au moment auprès de la Cour Suprême des Etats-Unis pour la révision de un procès pénal.

Au mois de mai le gouvernement des États-Unis a présenté son opposition à la révision du cas des Cinq à la Cour Suprême, fait qui met en évidence une fois de plus le différend Cuba – États-Unis et le caractère politique du cas.

Le 15 juin la Cour Suprême des Etats-Unis a annoncé, sans plus d'explications, sa décision de ne pas réviser le cas des Cinq cubains malgré les arguments solides invoqués par les avocats de la défense face aux incontestables et multiples violations légales commises lors du processus.

Également ils ont méconnu le soutien universel à cette demande et aux Cinq exprimé dans les documents d' « amis de la Cour », dont il faut souligner le soutien de :

10 Prix Nobel parmi lesquels le Président du Timor Leste, Jose Ramos Horta, Adolfo Perez Esquivel, Rigoberta Mechu, Jose Saramago, Wole Soyinka, Zhores Alferov, Nadine Gordimer, Gunter Grass, Dario Fo y Mairead Maguire ; le Senat du Mexique dans sa totalité ; l'Assemblée Nationale du Panama ; Mary Robinson, présidente d'Irlande(1992-97) et la Haute Commissaire de Droits de l'Homme des Nations Unies (1997-2002), ainsi que l'ancien Directeur Général de l'UNESCO, Federico Mayor.

Des centaines de législateurs du monde entier leur ont rejoint dont 75 membres du Parlement Européen, y compris deux anciens présidents et trois vice-présidents actuels de cet organe législatif, ainsi que des nombreuses associations d'avocats et de droits de l'homme de différents pays d'Europe, Asie et Amérique Latine, des personnalités internationales et organisations légales et académiques des États-Unis.

Par cette décision de la Cour Suprême, les recours légaux se sont épuisés dans la pratique pour faire appel à la décision de la Cour d'Atlanta qui a ratifié leurs verdicts de culpabilité.

Le 13 octobre 2009 a eu lieu dans la Cour du district de Miami l'audience de re-sentence d'Antonio Guerrero au cours de laquelle le même juge qui en décembre 2001 lui avait imposé une peine d'emprisonnement à vie plus 10 ans, s'est vu obligé à admettre que dans le cas d'Antonio il n'existe pas d'évidence d'obtention ni de transmission d'information secrète. Nonobstant, elle lui a imposé une peine de 21 ans et 10 mois de prison plus 5 ans de liberté supervisée. En justifiant auprès du juge la demande d'une réduction de peine pour Antonio, le gouvernement a reconnu l'impact de la campagne mondiale de solidarité en faveur des Cinq : « *Il s'agit d'un cas qui a suscité une grande polémique et clamour partout dans le monde* ».

Le 8 décembre 2009 s'est tenu l'audience de re-sentence de Fernando González et Ramón Labañino. La peine originale de Fernando (19 ans) a été modifiée à 17 ans et 9 mois de prison, tandis que celle de Ramón (1 perpétuité plus 18 ans) a été réduite à 30 ans de prison.

Le 14 juin 2010 fut présenté dans la Cour fédérale de Miami, l'appel collatéral (aussi connu comme habeas corpus) au nom de Gerardo Hernández Nordelo. C'est le dernier recours légal pour lui à l'intérieur du système des États-Unis. Sa présentation remet en question tous les aspects de la peine infligée à Gerardo, s'appuyant sur deux points :

Tout d'abord, l'absence d'évidence pour l'accusation la plus grave contre Gerardo- conspiration en vue de commettre un assassinat –reliée à la destruction de deux avionnettes appartenant à Frères à la Secousse, dont Gerardo n'a eu rien à avoir avec la destruction des avionnettes, ni avec l'intention de Cuba d'affronter les vols illégaux sur son territoire, conformément au droit international.

Deuxièmement, le procès, célébré à Miami, la ville la plus hostile à l'égard du gouvernement cubain – fut notamment injuste car le jury était contaminé avec la propagande financé par les États-Unis. En 2006 il a été connu que des journalistes établis à Miami, payés par les États-Unis, ont assuré une très forte couverture médiatique au procès, y compris les médias locaux, la presse écrite, radiodiffusée et télévisée, tout en réaffirmant la culpabilité des Cinq et encourageant la peur et le préjugé au sein de la communauté. Ces journalistes ont aussi harcelé les membres du Jury provoquant leur indignation.

Y ont été compris aussi les violations commises par le gouvernement concernant la manipulation, falsification et dissimulation des évidences visant l'obstruction de la justice. Aspects techniques qu'ont été aussi allégués par les avocats de la défense.

En octobre 2010 Amnistie Internationale a fait connaître un rapport sur le cas dont les conclusions exposent que «*L'organisation estime que les préoccupations exposées, ensemble, soulèvent de sérieux doutes sur l'équité de la procédure qui a abouti à sa condamnation, en particulier l'impact négatif de la publicité sur le cas dans un jury de Miami. Amnesty International espère qu'il soit encore possible que ces questions soient prises en compte par les voies appropriées de recours. Si le processus légal d'appel ne permet pas une compensation appropriée, et étant donné la longueur des peines de prison imposées et le temps passé par les condamnés, Amnesty International appuierait les appels pour que les autorités exécutives des États-Unis révisent le cas à travers le processus de réhabilitation ou d'autres moyens appropriés.*»

Le 25 avril 2011 le gouvernement des États-Unis demande à la cour le rejet de l'Habeas Corpus sollicité en faveur de Gerardo Hernández Nordelo et la négation d'une audience pour l'analyse de ses arguments et les preuves présumés utilisées contre lui. Les motions introduites par Antonio Guerrero et René González ont subi la même procédure.

En réponse à l'opposition du gouvernement, une réplique de Gerardo fut présentée le 16 août 2011, laquelle répond aux arguments invoqués en présentant en outre un affidavit de Gerardo Hernández et un autre supplémentaire de Paul McKenna, qui confirme les arguments essentiels exposés dans la requête de l'Habeas Corpus. Mara Verheyden-Hilliard, directrice exécutive du Partenariat pour la justice civile, une organisation avec une large expérience en litiges de droits civils auprès de Cours fédérales, notamment ceux liés au Premier et Quatrième amendement, a également remis un affidavit ; et finalement un appendice contenant la liste des journalistes payés par le gouvernement pour la publication d'articles contre les Cinq lors du procès à Miami.

Quant à Antonio Guerrero, lui aussi a introduit au mois d'août sa réplique à la réponse du gouvernement, s'appuyant, tel que Gerardo, sur l'utilisation d'employés payés par la Radio et la Télévision Marti pour la publication d'articles visant à encourager la colère et la hostilité à l'égard de Cuba et des agents cubains.

Maintenant, la décision d'accepter ou pas ces motions relève de la Cour du district.

Les documents présentés par Gerardo et Antonio sont également applicables aux cas de René, Ramón et Fernando, qui ont aussi sollicité leurs Habeas Corpus. Leurs motions furent introduites au deuxième semestre 2011, ayant utilisé dans quelques cas les mêmes arguments susmentionnés.

En date du 7 octobre 2011 René González a été libéré et a commencé sa période de liberté supervisée d'une durée de 3 ans au territoire des États-Unis, période caractérisée par maintes restrictions. Jusqu'à maintenant, René a été menacé de mort plusieurs fois et sa vie est en danger permanent à cause de possibles attentats contre lui par de groupes anti-cubains.

Le Judge Lenard a refusé deux fois la « Motion pour la modification des conditions de sa liberté supervisée », laquelle demande la possibilité de purger cette période à Cuba.

En mars 2012 René a sollicité un permis de deux semaines pour voyager à Cuba visiter son frère Roberto González, qui est décédé quelques jours plus tard d'un cancer. Le permis, délivré par le Judge Joan Lenard, fut une décision correcte, mais cela ne veut pas dire que justice soit faite, car René était obligé à rentrer aux États-Unis une fois terminé son séjour dans l'île.

En 2012 aussi les avocats de Gerardo ont présenté un nouveau recours légal qui fait parti de son procès d'appel collatéral : la Discovery Motion, laquelle sollicite un nouveau procès oral et ordonne au gouvernement la remise de documents et d'autres matériaux dans son pouvoir qui n'ont pas été révélé lors de la procédure légale. Ce recours est basé sur le droit du pétitionnaire et de ses co-accusés de connaître la portée de la campagne publicitaire négative entreprise contre eux, financé par le gouvernement, dans le but d'assurer leur culpabilité. Son but : l'obtention et la présentation de documents, dépositions et assignations en justice par des interrogatoires, toute l'évidence nécessaire afin d'être examinée par le Jury dans ce nouveau procès et démontrer que les peines doivent être annulées.

Le gouvernement des États-Unis s'est opposé à la célébration d'un nouveau procès oral en faveur de Gerardo et c'est maintenant le Judge Lenard qui devra donner son verdict.

La juge Joan Lenard a accepté le 3 mai 2013, la demande présentée par René González de modifier les termes de sa liberté surveillée et de rester à Cuba, en échange de renoncer à sa citoyenneté états-unienne.

Le verdict émis par la juge fédérale Joan Lenard signifie que le premier des 5 antiterroristes cubains condamnés aux États-Unis restera à Cuba pour toujours tandis que Gerardo Hernández, Antonio Guerrero, Ramón Labañino et Fernando González sont toujours en prison aux États-Unis.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Fernando : Il partage sa cellule avec autres 10 prisonniers. N'a pas de place pour ranger ses affaires personnelles, ses livres, etc. Il serait libéré le 27 février 2014. Âgé de 35 ans au moment de son emprisonnement, il a maintenant 49 ans.

Tony : Âgé de 40 ans au moment de son emprisonnement, il a maintenant 54 ans. Il serait libéré le 18 septembre 2017 et devra rester encore 5 ans de plus en territoire étasunien en régime liberté supervisée. Sa mère Mirta vient d'avoir 80 ans.

Ramón : Âgé de 35 ans au moment de son emprisonnement, il a maintenant 49 ans. Il serait libéré le 30 octobre 2024.

Gerardo : Âgé de 33 ans au moment de son emprisonnement, il a maintenant 47 ans. Les deux peines à vie plus 15 ans de prison le condamnent à passer en prison le reste de sa vie. Le gouvernement des États-Unis refuse systématiquement à son épouse le droit de lui rendre visite, les empêchant en plus de concevoir un enfant.

René : Âgé de 42 ans au moment de son emprisonnement, il a été libéré le 7 octobre 2011 et a commencé son période de liberté supervisée d'une durée de 3 ans. Il a maintenant 54 ans.

Il est encore refusé à Adriana Perez, l'épouse de Gerardo, la possibilité de lui rendre visite, ce qu'implique la privation d'un des droits de l'homme le plus élémentaire : celui de concevoir un enfant et former une famille. Adriana a sollicité au président Barack Obama l'opportunité de concevoir un enfant avec Gerardo, toujours sans réponse.

Également, Rosa Aurora Freijanes et Fernando González n'ont pas conçus d'enfants. Mais dans ce cas-là, l'horloge biologique s'est imposée.

Antonio Guerrero est encore éloigné de sa mère Mirta Rodríguez, laquelle garde encore l'espoir de vivre à côté de son fils après sa libération en 2017, malgré son âge et ses problèmes de santé.

Olga Salanueva n'a pas pu non plus rendre visite à René. Les États-Unis l'ont refusé le visa systématiquement.

Les filles de Ramón ont grandi éloignés de leur père, qui garde encore l'espoir de se réunir avec sa famille avant le 2024, malgré ses problèmes de santé.